

Fonds de l'Initiative Elsie pour les femmes en uniforme dans les opérations de paix

Appels à manifestation d'intérêt - Troisième cycle de programmation

Cet appel à manifestation d'intérêt doit être lu en parallèle avec les [Termes de référence](#) et le [Manuel des opérations](#) du Fonds. En cas de différence entre ces deux documents, notamment ce qui concerne ce troisième cycle de programmation, le présent appel à manifestation d'intérêt prévaudra.

Le Fonds n'acceptera qu'une manifestation d'intérêt militaire et une manifestation d'intérêt policière par pays. Chaque manifestation d'intérêt peut solliciter des financements pour un ou plusieurs projets.

Le Fonds n'acceptera que les modèles et annexes de manifestation d'intérêt dûment remplies.

Contexte

Créé par les Nations Unies, le Canada et les États membres en 2019 et hébergé par ONU Femmes, le Fonds de l'Initiative Elsie pour les femmes en uniforme dans les opérations de paix est un [fonds d'affectation spéciale multidonateurs](#) innovant de l'ONU visant à accélérer les progrès dans la réalisation des cibles de l'ONU en matière d'égalité des genres, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et à la [Stratégie des Nations Unies pour la parité entre les sexes applicable au personnel en uniforme](#).

À travers les aides financières et les mesures d'incitation fournies aux pays contributeurs de contingents et/ou de personnel de police (T/PCC) pour déterminer et surmonter les obstacles au déploiement, les activités du Fonds soutiennent par ailleurs directement les initiatives [Action pour le maintien de la paix](#) (A4P) et [A4P+](#) du Département des opérations de paix (DPO) – et encouragent les États membres à augmenter concrètement le déploiement des femmes dans les opérations de paix et faire progresser le programme Femmes et paix et sécurité.

Le Fonds est l'une des composantes de la plus globale [Initiative Elsie pour les femmes dans les opérations de paix](#), lancée par le gouvernement canadien en 2017. L'Initiative Elsie est un projet multilatéral d'une durée de 10 ans, constitué de plusieurs autres composantes, parmi lesquelles l'établissement d'une méthodologie complète d'évaluation des obstacles - [la Mesure des opportunités pour les femmes dans les opérations de paix](#) (MOWIP), élaborée par le [Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité](#) (DCAF) et le [Gender and Security Sector Lab](#) de l'Université Cornell. L'Initiative Elsie œuvre en collaboration avec les Nations Unies afin de créer des environnements de missions onusiennes plus favorables à travers le projet [Initiative Elsie pour les missions de terrain](#) mené par le Département de l'appui opérationnel (DOS) de l'ONU.

Introduction

Il s'agit du troisième cycle de programmation du Fonds. Les **T/PCC** — actuels et potentiels — et les **organisations des Nations Unies** intéressés¹ sont invités à solliciter les financements du Fonds à l'aide du modèle de

¹ Les autres parties prenantes, telles que les OSC, ne peuvent pas solliciter de financements au Fonds de façon indépendante. Les OSC peuvent participer aux activités financées, mais celles-ci doivent être menées en partenariat avec un T/PCC ou une organisation de l'ONU participante et dans le cadre d'une proposition de ces derniers.

manifestation d'intérêt et de la fiche explicative du Fonds indiquant comment remplir sa manifestation d'intérêt, disponibles sur le site du Fonds : <https://elsiefund.org/third-programming-round/>.

Objectifs du Fonds

1. Aider les T/PCC actuels et potentiels à i) mener une évaluation des obstacles pour déterminer la nature et la portée des obstacles entravant le déploiement de femmes formées et qualifiées chargées du maintien de la paix dans un contexte national donné, et à ii) soutenir les projets des T/PCC visant à lever les obstacles identifiés ;
2. Permettre aux T/PCC de se faire rembourser certains coûts financiers supplémentaires liés au déploiement des femmes qui ne sont couverts par aucune politique de remboursement existante des Nations Unies ;
3. Encourager les T/PCC à accroître le déploiement actif de femmes formées et qualifiées pour le maintien de la paix en offrant une « prime aux unités fortement paritaires ». L'accent est mis sur le déploiement d'unités fortement paritaires, plutôt que de femmes à titre individuel, afin que l'environnement de travail et de vie permette la participation active de ces femmes aux opérations de paix ;
4. Soutenir, de manière limitée, des projets pilotes ciblés au sein des missions des Nations Unies visant à améliorer les conditions de déploiement des femmes chargées du maintien de la paix ;
5. Suivre et évaluer la ou les contributions des mesures susmentionnées en faveur d'une plus forte participation active des femmes en uniforme, et diffuser, dans la mesure du possible, les enseignements utiles.

Le Fonds considère que malgré le système de financement évolutif de l'ONU, essentiel à la conduite d'opérations de paix par l'organisation, aucune des mesures existantes ne met spécifiquement l'accent sur l'augmentation du déploiement des femmes en uniforme chargées du maintien de la paix. Par conséquent, le Fonds constitue une innovation qui complète les financements actuels des Nations Unies en soutenant spécifiquement la participation active des femmes en uniforme dans le maintien de la paix.

Compte tenu de ses contraintes de temps et de ressources, le Fonds n'a pas pour ambition de lever l'ensemble des obstacles à la participation des femmes en uniforme aux opérations de paix de l'ONU. Il aspire toutefois à accélérer le rythme du changement vers une plus forte participation active des femmes en uniforme dans les opérations de paix de l'ONU, et fait office d'initiative pilote dont les implications pourront être prises en compte par les États membres à long terme dans leurs efforts pour concrétiser leur objectif énoncé d'améliorer la représentation des femmes dans les opérations de paix de l'ONU.

Modalités de financement et propositions

Le Fonds peut examiner des propositions et fournir des financements pour les trois modalités de financement suivantes : 1) évaluation des obstacles ; 2) financement flexible de projet ; et 3) prime pour unité fortement paritaire.

1. Évaluation des obstacles

Le Fonds peut fournir un financement pour la conduite d'une évaluation des obstacles, conçue pour déterminer les principaux facteurs entravant le déploiement de femmes en uniforme dans les missions de maintien de la paix de l'ONU, en tenant compte de la diversité des types d'obstacles et de leurs effets selon les pays. L'évaluation des obstacles établit une base factuelle détaillée afin de définir d'autres projets visant à accroître la participation active des femmes en uniforme dans les opérations de paix. Elle constitue également une évaluation de référence au regard de laquelle les progrès pourront être évalués.

Une méthodologie d'évaluation des obstacles a été élaborée par le DCAF et l'Université Cornell, il s'agit du [MOWIP - Mesure des opportunités pour les femmes dans les opérations de paix](#). Les ressources ci-dessous sont disponibles :

- Un aperçu de la méthodologie MOWIP est disponible sur le [site du Fonds](#).
- [Le manuel de la méthodologie MOWIP](#) est disponible en [anglais](#), en [français](#) et en [espagnol](#) sur le [site du DCAF](#).
- La boîte à outils MOWIP, contenant des fiches explicatives et des modèles, figure également [en anglais](#), [en français](#) et [Español](#) sur le [site du DCAF](#) sous la forme de dossiers ZIP téléchargeables.
- Les publications d'évaluation des obstacles MOWIP existantes sont également disponibles sur le [site internet du Fonds](#).

Les institutions souhaitant solliciter un financement pour l'évaluation des obstacles peuvent déposer leur candidature en vue de :

- Utiliser la méthodologie MOWIP (recommandé), ou
- Définir et appliquer une méthodologie de portée semblable à celle du MOWIP, conformément aux critères d'évaluation des obstacles présentés dans les termes de référence du Fonds (Annexe 1). Dans ce cas, il faudra que la direction du Fonds considère que la méthodologie proposée répond aux exigences détaillées dans l'Annexe 1. Il est important que l'évaluation des obstacles à la participation des femmes aux opérations de paix intègre la collecte et l'analyse de données primaires et secondaires, telles que, sans s'y limiter, la législation applicable, la répartition des femmes et des hommes dans les institutions militaires et policières nationales, les politiques et pratiques de ces institutions en matière de maintien de la paix, ainsi que des indicateurs de perception permettant d'analyser les attitudes et les expériences *des femmes et des hommes* afin de mieux comprendre les obstacles.

2. Financement flexible de projet

Le Fonds financera, en tout ou partie, des projets visant directement à accroître la participation active des femmes en uniforme dans les missions de maintien de la paix de l'ONU, ou qui adoptent une approche à long terme pour accroître le nombre de femmes dans les listes nationales de réserve en vue d'un déploiement. Afin d'encourager les candidats à proposer des solutions innovantes aux obstacles spécifiques identifiés, le Fonds n'impose pas de conditions quant à la nature des projets ou activités proposés.

Pour ce troisième cycle de programmation, l'évaluation des obstacles est une exigence préalable pour solliciter et bénéficier d'un financement de projet. Dans leur proposition, les candidats devront s'appuyer sur le rapport d'évaluation des obstacles pour déterminer et hiérarchiser les activités, et pour proposer des solutions innovantes et durables afin de lever les obstacles constatés.

3. Prime aux unités fortement paritaires

Le Fonds peut offrir une prime aux T/PCC déployant une unité fortement paritaire. Seuls les T/PCC sont éligibles à cette [modalité de financement](#).

Qu'est-ce qu'une unité fortement paritaire ?

Une unité fortement paritaire se définit comme une unité au sein de laquelle les femmes sont très bien représentées à tous les échelons, y compris aux postes d'autorité, qui a dispensé une formation sur l'égalité des genres à tous ses membres, et qui dispose du matériel adapté (notamment des équipements, infrastructures, logements...) pour assurer la parité des conditions de déploiement pour les femmes et pour les hommes chargés du maintien de la paix.²

² [TdR du Fonds](#) – Page 20.

Instructions propres aux propositions

Dans l'esprit de l'ambition de l'Initiative Elsie de promouvoir l'innovation, et pour encourager un changement porteur de transformation en vue d'accroître la participation active des femmes aux opérations de paix, les critères applicables à une proposition de prime ne sont pas prescriptifs ; il appartient au contraire aux candidats de déterminer la nature, la portée et la valeur de leur proposition, en tenant compte des directives suivantes :

La proposition devra :

- Accroître de façon avérée et substantielle le nombre de femmes en uniforme et leur pourcentage au sein d'une unité constituée qui sera déployée sur une opération de maintien de la paix (unité militaire ou policière). Au minimum, les pourcentages doivent être supérieurs de 5 points aux cibles fixées dans la [Stratégie pour la parité entre les sexes applicable au personnel en uniforme \(UGPS\) 2018-2028](#)³ ;
- Démontrer que les femmes mobilisées sont pleinement intégrées dans l'unité et contribuent à l'exécution de son mandat et à l'ensemble des tâches qui lui seront confiées (y compris les patrouilles, les tâches liées à la sécurité, à l'engagement et aux interventions en cas d'incidents). Cela signifie que toutes les femmes doivent être pleinement formées à l'exercice de leurs fonctions au sein de l'unité et qu'elles ont participé aux formations et aux préparatifs préalables au déploiement ;
- Prouver l'existence de procédures adaptées pour traiter les cas de harcèlement, d'agression, d'exploitation et d'atteintes sexuelles. En ce sens, veuillez consulter [les normes de conduite des Nations Unies](#).
- Démontrer que du matériel adapté appartenant aux contingents sera fourni aux hommes et aux femmes chargés du maintien de la paix, conformément au [Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents](#)⁴.

Tous les membres de l'unité doivent remplir, voire dépasser, les exigences actuelles du DPO en matière de formation avant déploiement sur le genre dans l'armée/la police, les violences sexuelles et basées sur le genre, les violences sexuelles liées aux conflits, et le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels. Voir le [Centre de ressources de maintien de la paix des Nations Unies](#) pour plus d'informations sur les modules de formation de base préalable au déploiement (CPTM).

Les propositions d'unités fortement paritaires doivent également s'efforcer de démontrer les paramètres suivants :

- Engagement à employer des femmes à tous les échelons et dans toutes les sous-unités. Dans l'idéal, les femmes sont représentées de façon proportionnelle à tous les échelons de l'unité ;
- Modalité de pérennisation de la représentation accrue des femmes dans les opérations de paix, notamment à l'issue du projet.

La proposition doit couvrir la durée de déploiement de l'unité (généralement 12 mois) et pourra être étendue à deux périodes de déploiement supplémentaires (généralement 12 mois chacune), soit un total de trois ans. La prime pour la seconde année sera majorée de 25 % par rapport au montant initial. La prime pour la troisième année sera majorée de 50 % par rapport au montant initial. Un [outil de calcul de la prime aux unités fortement paritaires](#) est disponible sur le site du Fonds vous permettra de calculer le montant auquel vous pourrez prétendre.

³ Pour 2023, la cible fixée pour les UPC est de 13 % ; les UPC doivent donc comporter un minimum de 18 % de femmes. De même pour les contingents, la cible est fixée à 10 %, donc il faudra atteindre un minimum de 15 % de femmes.

⁴Le Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents est soumis à un examen triennal du [Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents](#). Documents de travail 2023 à prendre en considération : [Document de travail du Secrétariat n° 23](#) : Implementation of Recommendations by the Elsie Initiative for Field Missions' Facilities and Infrastructure; et document de travail des États membres i) [Gender-Responsive Improvements to the COE Manual](#) (prise en compte des exigences médicales des femmes) et ii) [Gender-Responsive Improvements to the COE Manual](#) (prise en compte de la Stratégie UGPS, du harcèlement et du harcèlement sexuel).

Pour les propositions visant une prime pour unités fortement paritaires, la priorité sera accordée aux T/PCC qui envisagent de réinvestir la prime dans des activités qui feront encore davantage progresser les objectifs du Fonds.

Les propositions de versement de la prime doivent être acceptées par le Fonds avant le déploiement de l'unité. La prime sera versée au T/PCC à l'issue de la période de déploiement de l'unité, et après confirmation du respect par celle-ci des directives applicables aux unités fortement paritaires⁵. En général, le Fonds ne verse pas de prime pour la mobilisation d'un segment d'unité déployée (ex. une compagnie ou une section d'un bataillon d'infanterie).

Remarque : Le montant de la prime aux unités fortement paritaires est distinct des financements de projet et se calcule en fonction de la taille de l'unité déployée. Voir [l'outil de calcul de la prime](#) pour calculer le montant qui sera remboursé au titre de la prime aux unités fortement paritaires.

Manifestation d'intérêt

Chaque lettre de manifestation d'intérêt peut servir à solliciter des financements pour une ou plusieurs activités et modalités de financement susmentionnées :

- Évaluation des obstacles uniquement
- Financement de projet – **possible uniquement si une évaluation des obstacles crédible a déjà été conduite**
- Financement de projet et prime aux unités fortement paritaires – **doit être accompagné d'une évaluation des obstacles crédible**
- Évaluation des obstacles et prime aux unités fortement paritaires
- Prime aux unités fortement paritaires uniquement – **conduite d'une évaluation des obstacles fortement recommandée, si cela n'a pas déjà été fait.**

Critères d'éligibilité

Pour être éligible aux financements, les propositions et candidatures adressées au Fonds doivent contribuer à au moins un des quatre résultats présentés dans le [Cadre de suivi-évaluation du Fonds](#)⁶, ainsi qu'à au moins un des indicateurs associés à ce(s) résultat(s).

Résultats du Cadre de suivi-évaluation du Fonds

1. Meilleure connaissance des obstacles spécifiques à chaque pays entravant le déploiement de femmes en uniforme dans les missions de maintien de la paix de l'ONU ;
2. Accroissement de la mobilisation active des femmes en uniforme dans les missions de paix de l'ONU ;
3. Augmentation de la réserve de femmes en uniforme pouvant être déployées en tant que personnel de maintien de la paix de l'ONU ;
4. Amélioration des conditions de travail des femmes en uniforme dans les missions de paix de l'ONU.

⁵ [TdR du Fonds](#) – Pages 16-17.

⁶ [Cadre de suivi-évaluation du Fonds](#) – Section 4.2.2.

Critères d'éligibilité supplémentaires pour les gouvernements nationaux

Les gouvernements nationaux doivent également répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- Être un pays qui fournit des contingents ou du personnel de police à l'ONU (T/PCC), ou qui envisage sérieusement de le faire⁷, ce que la manifestation d'intérêt doit être en mesure de prouver ;
- Faire preuve d'un engagement à haut-niveau, la manifestation d'intérêt étant signée par le ministre ou le chef de la Défense, le ministre de l'Intérieur/directeur général de la Police ou leur équivalent ;
- Fournir une justification détaillée pour chaque projet proposé dans la manifestation d'intérêt ;
- Répondre aux exigences de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme ([PDVDH](#)) et de l'évaluation sur l'Approche harmonisée des transferts monétaires ([HACT](#)), et conserver l'éligibilité à recevoir un appui de l'ONU après un examen de l'évaluation des risques et l'application des mesures d'atténuation éventuellement nécessaires. Ces procédures obligatoires seront effectuées par le Secrétariat du Fonds après réception d'une proposition détaillée, puis au cours de l'étape 5 du cycle de programmation. Elles ne sont pas nécessaires à l'étape de la manifestation d'intérêt. Néanmoins, les T/PCC devraient prendre connaissance des exigences de ces procédures et se tenir prêts à les soutenir activement et à les faciliter.

Les gouvernements nationaux sont tenus de communiquer leurs informations conformément aux catégories du GNUDD (Groupe des Nations Unies pour le développement durable). Des directives à ce sujet seront transmises pour les projets invités à soumettre une proposition détaillée.

Critères d'éligibilité supplémentaires pour les organismes de l'ONU participants

Le Fonds pourra également soutenir des projets soumis par des « organismes de l'ONU participants » destinés à mettre en œuvre et à tester des innovations visant à accroître la participation active des femmes en uniforme déployées dans les opérations de paix des Nations Unies. Il est entendu que ces projets ne seraient normalement pas éligibles au financement sur les budgets disponibles, et que le déploiement à grande échelle éventuel de ces projets serait effectué avec d'autres ressources.

À titre indicatif, les allocations pour les projets menés par l'ONU ne doivent généralement pas excéder 20 % du montant total des fonds disponibles⁸.

Critères de priorité

Outre la condition de répondre aux critères d'éligibilité décrits plus haut, toutes les manifestations d'intérêt et propositions détaillées seront évaluées sur la base des critères ci-après. Il est donc attendu que les manifestations d'intérêt comportent des informations sur la façon dont ces critères seront intégrés au projet.

Innovation : La proposition doit présenter des solutions novatrices et une approche nouvelle pour lever les obstacles rencontrés dans le contexte national ou l'environnement de la mission sur le terrain.

Évaluation des risques : La proposition doit définir les risques associés à la mise en œuvre du projet ainsi que les stratégies pour les atténuer.

⁷ Par exemple, engagements ministériels pris lors de forums de haut-niveau/internationaux liés à la sécurité.

⁸Les projets pour lesquels les organismes de l'ONU reçoivent des fonds en coordination avec un T/PCC ne comptent pas parmi les 20 % de projets conduits par les Nations Unies.

Durabilité et extension : La proposition doit démontrer de quelle façon le déploiement et la représentation accrues des femmes dans le maintien de la paix seront pérennisés, notamment à l'issue du projet et du versement des financements du Fonds. La préférence sera donnée aux projets susceptibles de contribuer à l'augmentation continue du nombre de femmes en uniforme déployées par un T/PCC. Cela inclut les projets faisant preuve d'une appropriation nationale manifeste et étant susceptible de générer des contributions et des enseignements pouvant être partagés avec d'autres T/PCC.

Engagement : Les candidats doivent démontrer de quelle façon les femmes, et plus particulièrement celles en uniforme, participent pleinement à l'ensemble du cycle de projet, notamment à la conception et à la mise en œuvre de celui-ci.

Objectifs clairs et spécifiques : nombre et pourcentage de l'augmentation du nombre de femmes chargées du maintien de la paix, et rôles dans lesquels elles seraient déployées (le cas échéant) pendant la durée du projet.

Pourcentage actuel de femmes dans les forces armées et/ou le service de police national, en précisant leur échelon ; des données de référence sont également exigées afin de mesurer les progrès accomplis et justifier les objectifs du projet.

Impact et pertinence stratégique : La préférence sera donnée aux projets qui contribuent à plusieurs résultats ; indiquent des données de référence et des cibles réalistes ; et sont susceptibles d'entraîner le déploiement d'un nombre significatif de femmes en uniforme, y compris dans des rôles stratégiques et de commandement. La préférence sera donnée aux projets proposés par les T/PCC, en particulier ceux éligibles à l'aide publique au développement (APD).

Rapport coût/efficacité : Les candidatures doivent indiquer des coûts raisonnables et faire preuve de rentabilité dans l'utilisation des ressources ; les contributions financières et en nature d'autres parties sont encouragées et doivent être mentionnées dans la manifestation d'intérêt.

Gestion, suivi et établissements de rapports liés du projet : L'approche proposée en matière de gestion, de suivi du projet et d'établissement de rapports, ainsi que la prise en compte par les candidats des principaux risques et des stratégies d'atténuation seront évaluées. Toutes les organisations bénéficiaires et les partenaires d'exécution doivent disposer de procédures robustes de suivi et d'établissement de rapports, et veiller à leur intégration dans le document de proposition détaillée, en tenant compte du [Cadre de suivi-évaluation](#) du Fonds.

Budget des propositions

Dans le cas des propositions de financement de projets, le montant maximum pour chaque proposition dans ce troisième cycle de programmation est fixé à 1 000 000 dollars US ; le minimum est de 100 000 dollars par proposition.

Les propositions pour la prime aux unités fortement paritaires ne sont pas incluses dans le montant des propositions de financement de projets : un T/PCC peut solliciter une prime aux unités fortement paritaires ET un financement de projet jusqu'à 1 000 000 dollars dans une même manifestation d'intérêt.

Durée

La durée de mise en œuvre d'un projet ne devrait pas dépasser deux années. La conduite d'une évaluation des obstacles dure environ 12 mois. Pour les primes aux unités fortement paritaires uniquement, la durée du financement peut couvrir jusqu'à trois ans.

Gouvernance

Diligence raisonnable : L'accomplissement des formalités de diligence raisonnable pour toutes les propositions est un élément fondamental de la gestion des risques liés au programme du Fonds. Lors de l'étape 5 du cycle de programmation, le Secrétariat sera chargé d'effectuer les formalités de diligence raisonnable des propositions. Il s'agit notamment de l'examen de la proposition de projet (y compris la stratégie de gestion des risques prévue), de la micro-évaluation [HACT](#), de la [PDVDH](#), et de l'application de la stratégie de gestion du risque au niveau du Fonds à la proposition en question. Le Secrétariat du Fonds recrutera des consultants internationaux pour conduire ces évaluations.

Gestion des risques propre au projet : Lors de l'étape 4 du cycle de programmation, les candidats doivent développer une stratégie de gestion des risques propre à chaque proposition. Les risques seront examinés et des dispositions relatives à l'identification, au suivi, au seuil de tolérance et à la réponse aux risques seront précisées. Si les risques seront propres à chaque projet dans la proposition, l'une des conditions d'examen est que chaque proposition mentionne explicitement la sécurité et la sûreté de l'ensemble des effectifs féminins militaires ou policiers que la proposition entend accompagner. Après l'application des mesures ou des stratégies d'atténuation, ces effectifs ne doivent pas être exposés à un risque résiduel pour leur intégrité physique, leur bien-être psychosocial et leur réputation supérieur à celui auquel leurs homologues masculins sont exposés.

Dates clés du 3^e cycle de programmation :

1 ^{re} étape	Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt	30 mars 2023
2 ^e étape	Date limite de soumission des manifestations d'intérêt au Fonds	31 juillet 2023
3 ^e étape	Examen des manifestations d'intérêt ; Annonce des propositions sélectionnées pour bénéficier d'un financement	Août-septembre 2023
4 ^e étape	Élaboration et soumission des propositions détaillées au Fonds	Octobre 2023 - Mars 2024
5 ^e étape	Examen technique des propositions	Janvier-juin 2024
6 ^e étape	Validation du Comité de pilotage et décaissement des fonds	Janvier-juin 2024

Comment candidater ? Les pays fournisseurs de contingents et/ou personnel de police (T/PCC) et les organismes des Nations Unies sont invités à remplir le formulaire de manifestation d'intérêt et à l'envoyer par courrier électronique au Secrétariat du Fonds elsie.mptf@unwomen.org au plus tard le **31 juillet 2023**.

Sélection et notification : après examen, le Secrétariat du Fonds informera les candidats de la suite réservée à leur manifestation d'intérêt.